

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

*Le Ministre délégué auprès du ministre de la défense,
chargé des anciens combattants*

Paris, le 20 SEP 2013
N° 552.

Le ministre délégué auprès du ministre de la défense,
chargé des anciens combattants

à

Mesdames et Messieurs les Préfets et Hauts-commissaires

OBJET : Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives, le mercredi 25 septembre 2013.

REFERENCE : Décret du 31 mars 2003.

P. JOINTE : Message pour le 25 septembre 2013.

L'hommage que la France rend chaque année aux Harkis et autres membres des formations supplétives aura lieu le mercredi 25 septembre 2013.

Conformément aux dispositions du décret susvisé, il vous appartiendra de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soient organisées dans votre département les manifestations officielles.

Si une plaque officielle a été apposée dans votre département, cet hommage prendra la forme d'un dépôt de gerbe devant celle-ci au cours d'une cérémonie que vous présiderez. Il conviendra d'y convier les associations d'anciens combattants représentatives, notamment celles regroupant les anciens combattants d'Algérie et en particulier les anciens supplétifs.

Dans les départements où plusieurs plaques ont été installées, vous présiderez la cérémonie que vous jugerez la plus importante. Vous pourrez alors vous faire représenter par les sous-préfets d'arrondissement pour les autres manifestations.

Si aucune plaque n'a été apposée dans votre département, toute latitude vous est laissée pour le choix du monument qui vous semble le mieux approprié pour le dépôt de gerbe qui constitue le point fort de la cérémonie officielle. Je vous demande de veiller à ce que les associations d'anciens combattants correspondant aux critères rappelés ci-dessus soient invitées à cette commémoration.

Vous trouverez, ci-joint, le message que j'adresse au monde combattant et que vous voudrez bien lire à cette occasion.

Les maires pourront organiser à leur niveau toutes manifestations qu'ils jugeront utiles et qui devront naturellement, dans leur forme, être adaptées au contexte local.

Je vous rappelle, enfin, que, comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés.

Tout complément d'informations pourra vous être apporté par mon cabinet ou par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.
(dmpa-ceremonies@sga.defense.gouv.fr)



Kader ARIF

**MESSAGE DE KADER ARIF,
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE LA DEFENSE,
CHARGE DES ANCIENS COMBATTANTS
A L'OCCASION DE LA JOURNEE NATIONALE D'HOMMAGE
AUX HARKIS ET AUTRES MEMBRES DES FORMATIONS SUPPLETIVES
25 SEPTEMBRE 2013**

Aujourd'hui, en cette journée nationale, la France honore solennellement les Harkis et autres membres des formations supplétives pour avoir servi la République durant la guerre d'Algérie.

De 1954 à 1962, années tragiques au cours desquelles la France et l'Algérie étaient déchirées, vous vous êtes illustrés avec courage et dévouement aux côtés de l'armée française.

Vous étiez, pour la majorité des civils, armés par notre pays pour assurer la sécurité de points stratégiques, de villages ou de zones parfois plus étendues mais aussi participer à des opérations militaires.

Malgré les terribles épreuves que vous avez, vous-même et vos familles, affrontées, vous êtes restés indéfectiblement loyaux à la France qui, il y a plus de cinquante ans, abandonnait ses soldats.

Vous méritez le respect de chacun d'entre nous, la profonde gratitude, la reconnaissance et la solidarité de la patrie.

Depuis la loi du 11 juin 1994 promulguée par François Mitterrand, la France reconnaît les sacrifices consentis et vous rend hommage. Depuis 2001, ce jour du 25 septembre est consacré à la reconnaissance qui vous est due. En 2012, le Président de la République a souligné combien la France se grandissait en reconnaissant ses fautes.

Toutefois, il faut encore poursuivre les actions liées à cette reconnaissance.

C'est pourquoi j'ai engagé avec vous et les associations qui vous représentent un véritable dialogue pour améliorer la situation sociale et économique des familles d'anciens supplétifs, pour renforcer la solidarité nationale à votre égard et pour construire ensemble une mémoire collective apaisée.

Aujourd'hui c'est un rendez-vous avec la mémoire de notre Pays, avec notre République, mémoire dont les harkis ne doivent plus être les oubliés. Les témoins ne sont pas éternels, le travail de mémoire doit l'être.

Kader Arif.